

COMBATTANTS CORSES

Bulletin trimestriel de la Fédération Régionale des Anciens Combattants 1939-1945,
T.O.E, A.F.N et Victimes de guerre de la Corse

Section Régionale de l'Union Fédérale des Anciens Combattants et Victimes de guerre - 1, rue Brissac - 75004 Paris
Reconnue d'utilité publique par décret du 25-06-52



54ème ANNEE - N°205

Siège : Citadelle Miollis - 20000 Ajaccio - ☎ : 04 95 23 37 93
@: fac.corse@laposte.net - CCP Ajaccio 123-59 W

4^{ème} trimestre 2016



Directeur de la publication:
Jean Fabiani

Responsable de la rédaction:
Christian Joubert

Conception :
Josée Ricci

Sommaire :

Page 1 :

- Editorial

Page 2 :

- *Message de la Fédération Régionale des Anciens Combattants à la mémoire des victimes de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie*

- *Hommage : Jeannette Guyot devient Jeannette Gauthier*

Page 3 :

- *Un Grand combattant corse : Jean Sassi*

- *Une jolie récompense*

Page 4 :

- *Vu de ma fenêtre*

- *Histoire : Saint Maurice Patron des fantassins*

Page 5 :

- *Réalité : La médecine française en Algérie*

Page 6 :

- *Les Opérations Extérieures*

Page 7 :

- *Ce qu'il faut savoir*

- *Délinquance juvénile*

- *Nécrologie*

Page 8 :

- *Cette histoire qui a marqué nos vies*

- *Dématérialisation du journal*

EDITORIAL

ÊTRE PASSEUR D'ESPÉRANCE



C'est la joie d'accueillir Noël qui m'inspire à vous parler des passeurs d'espérance. Dans ma vie engagée j'ai rencontré beaucoup de blessés de l'espérance où j'ai remarqué les messages simplistes : « il n'y a qu'à, faut qu'on » « c'est évident ». or l'espérance n'est pas une théorie. Ce sont des voix, des visages. Aussi, j'invite à évoquer des visages d'hommes et de femmes, de groupes ou d'associations qui sont pour nous des passeurs d'espérance. Prendre le risque de donner la main tout de suite à ceux qui espèrent, il faudrait concevoir trois temps dans notre réflexion : choisir l'espérance, incarner l'espérance et accueillir l'espérance.

L'espérance se cherche et se choisit. Ce choix est important parce que c'est un type d'attitude. Plus nos avançons en âge plus la question de la naissance nous habite. Et là, il s'agit de ces fameuses métamorphoses, de ces peaux nouvelles qui chassent les peaux anciennes. Choisir l'espérance, cela nécessite de choisir un certain nombre de convictions qu'il nous faut travailler, c'est-à-dire : « qu'est-ce qui me fait lever le matin ? Qu'est-ce qui va me faire tenir toute la journée ? Les convictions c'est de l'ordre du souffle, de la source. Merveilleuse histoire de cette héroïque intendante recueillant des enfants juifs qu'elle sauve en concluant « je ne pouvais pas faire autrement ».

L'espérance s'incarne dans l'engagement sur le chemin qui rejette toute discrimination, c'est-à-dire sans coller d'étiquettes qui marginalisent et donnent bonne conscience. Elle s'incarne en brisant toutes les situations d'isolement, cause principale de la désespérance d'aujourd'hui.

L'espérance s'accueille en ayant la certitude qu'il y a toujours un puits car citant Saint-Exupéry « ce qui fait la beauté du désert, c'est qu'il cache toujours un puits ».

Aussi, accordons nous ces temps de méditation pour aller à la source.

Jean Fabiani
Président de la Fédération



Joyeux Noël

&

Bonne Année 2015

*Bon di e Bon Annu, Bon Capu d'Annu,
Pace e Salute per tutta l'Annu*



Commission paritaire
n° 272 D 73 AC

« La critique est la puissance des impuissants ».

Lamartine

MESSAGE DE LA FÉDÉRATION

DES ANCIENS COMBATTANTS 39/45, TOE, AFN DE CORSE, À LA MÉMOIRE DES VICTIMES DE LA GUERRE D'ALGÉRIE ET DES COMBATS DU MAROC ET DE LA TUNISIE

Lu par Christian Joubert, Membre de la Fédération

C'est aujourd'hui le 5 décembre 2016, la journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, de 1952 à 1962.

Nous sommes unis et rassemblés autour du souvenir de nos anciens et de leurs familles, de nos amis, de nos frères d'armes partis toujours trop tôt, victimes de cette guerre, de ces combats, de ces meurtres qui hantent et hanteront encore longtemps nos esprits. Nous ne les oublierons jamais, nous avons vis-à-vis d'eux un Devoir de Mémoire.

Nous devons nous souvenir du coût humain très lourd, près de 24 000 soldats morts pour la France et de très nombreux blessés dans leur chair et dans leur âme.

Alors que la France terminait difficilement une guerre d'indépendance de l'Indochine, en Algérie alors française, une rébellion visant à l'indépendance, utilisant le terrorisme et la guérilla comme modes d'action, sème la terreur au sein de la population. Des milliers de civils seront assassinés ou portés disparus.

Le 1^{er} novembre 1954, est officiellement lancée une opération « dite » de « maintien de l'ordre » ou de « pacification » et il faut souligner que les appelés seront envoyés en nombre.

Cette année, le 25 septembre 2016, le Président de la République, a reconnu officiellement la responsabilité d'une partie importante de l'armée française qui, en désarmant et en abandonnant la plupart de nos frères d'armes harkis permit leur massacre et celui parfois, de leurs familles. Notre souvenir, notre recueillement, doivent les associer à cette journée de mémoire.

Nous devons rester lucides et mesurer tout le poids de notre histoire. C'est elle qui nous enseigne que nous avons la responsabilité d'œuvrer à maintenir la Paix, afin que le sacrifice de nos camarades, qui se sont battus pour elle, qui se sont battus pour défendre la liberté et les valeurs de la République, ne soit pas vain.

Cette histoire nous apprend que la Paix n'est jamais définitivement acquise et qu'à tout moment, la folie de l'homme peut la remettre en cause. Aujourd'hui doit être aussi le moment pour tous, de réfléchir afin d'aider la France à construire un avenir dans lequel les générations futures seront en Paix.

HOMMAGE

JEANNETTE GUYOT DEVIENT JEANNETTE GAUTHIER



Elle a sauté en parachute, mais surtout elle fait partie de ces femmes que la France aurait dû honorer. Hélas, aucune ligne dans les médias français, il fallait lire le quotidien britannique « The Daily Telegraph » pour apprendre que Jeannette Guyot est partie à 97 ans, discrètement, tranquillement, le 10 avril dernier. Originaire de Chalon-sur-Saône, ses parents déportés, elle rejoint la Résistance en septembre 1941. Son rôle consiste à faire exfiltrer des agents et des civils vers la zone libre, puis elle devient un agent de liaison chargé de transmettre des informations à la France libre. En février 1942, elle est arrêtée par la Gestapo. Elle tient tête à ses bourreaux, ne dit rien, se rebiffe jusqu'à ce qu'elle soit libérée faute de preuve. Elle reprend aussitôt ses activités au sein du réseau Confrérie Notre-Dame (C.N.D.) commandé par le colonel Rémy. Une nouvelle fois le réseau est trahi et Jeannette Guyot s'enfuit vers Lyon puis est exfiltrée à Londres à bord d'un avion de l'armée britannique. Elle porte alors le nom de Jeannette Gauthier.

Envoyée à l'école de Praewood House, en banlieue londonienne, elle suit une formation d'élite au renseignement militaire aux côtés de 120 volontaires en vue du plan Sussex, dont le but est d'épier les manœuvres militaires allemandes pour mettre sur pied le débarquement des alliés en Normandie. Le 8 février 1944, elle est parachutée à Loches avec trois autres résistants afin de mettre en place une cellule de recherche de zone de parachutage et de caches pour les soldats qui seront parachutés par la suite, cette mission porte le nom de Pathfinder. Sa mission s'achève le 25 août 1944, avec la libération de Paris.

Ses valus lactes de bravoure reconnus lui ont le grade de **Chevalier de la Légion d'Honneur**, la **Croix de Guerre 1939-1945 avec palmes**, la **Médaille de la Résistance**, la **Distinguished Service Cross**- Jeannette Guyot, pour son extraordinaire héroïsme, est l'une des deux seules femmes, avec Virginia Hall, titulaires de cette médaille américaine- la **British George Medal**. Elle fut aussi **Officier de l'Ordre du British Empire** (sous le nom de Jeannette Gauthier).

Merci Madame...Merci mille fois...

*Jean-Claude Sanchez
Journal « Debout les Paras »*

UN GRAND COMBATTANT INSULAIRE

JEAN SASSI

JEDBURGH DANS LES ALPES ET EN EXTRÊME-ORIENT

Jean Sassi est né le 11 juin 1917 à Tunis, de parents Corses, originaires de Sartène. Appelé sous les drapeaux le 15 octobre 1938 et maintenu, il combat en 1940, dans l'aviation en tant que radio. Démobilisé en septembre 1940.

Chef de station radioélectrique dans le Sahara algérien, il combat aux côtés de la Légion étrangère dans la prise de Gafsa-N'Dilla en Tunisie et dans le corps franc d'Afrique, prise de Bizerte.

Le corps franc est dissous. Il s'engage dans le 3^e B.I.A. (bataillon d'Infanterie de l'Air) en Algérie où il devient parachutiste de la France libre en 1943. Il est sélectionné par les services spéciaux pour une mission en territoire occupé. Il suit des stages à Glasgow puis à Londres aux F.F.L. Il est intégré au B.C.R.A. – stages d'instruction sur l'armement, les explosifs, l'organisation de maquis, manœuvres, ect. Il rentre à l'école de Miltonhall à proximité de Peterborough pour devenir Jedburgh, début 1944.

La sélection y est très rigoureuse. Il est nommé sous-lieutenant, reçoit l'insigne de parachutiste de la France libre et l'insigne Jedburgh (spéciales forces).

Il est parachuté à Dieulefit dans la Drôme pour rejoindre le Vercors, au mois de juin 1944. Dirigé sur Gap, avec les commandos FFI, c'est la mission Chloroform.

« Dans les Alpes en particulier, disait Jean Sassi, les commandos FFI, déchaînés, instruits et menés au feu par nos soins, après avoir nettoyé le terrain durant des semaines, multipliaient destructions, embuscades, attaques de convois, collectives ou personnelles, intox...faisaient 1 500 prisonniers à Gap, enlevaient Abries, Barcelone, La Condamine, Vars, Briançon... permettaient enfin aux forces alliées débarquées en Provence, de foncer, sans trop guerroyer, jusqu'à Lyon et au-delà, gagnant ainsi des semaines, sinon des mois sur leur programme d'invasion. »

Le Colonel L'Hermine Drouot commandait les FFI de toute la région des Alpes.

Après avoir effectué sa mission, il rentre en Angleterre, au mois d'octobre 1944. Il suit un entraînement pour aller en Allemagne avec quatre nazis retournés par les Anglais. Mais la mission est annulée pour insécurité absolue.

Il se porte alors volontaire pour l'Extrême-Orient en tant que Jedburgh. Il arrive à Calcutta puis à Ceylan, camp d'instruction, stages de jungle. Il est parachuté en Indochine en mars 1945, pour mener une guérilla contre les japonais : mission de représentation française, de renseignement et d'actions. La mission a connu des pertes mais a été un succès inespéré.

Jean Sassi participe ensuite à la guerre d'Indochine et d'Algérie.

-Commandeur de la Légion d'Honneur, titulaire de 13 titres de guerre dont plusieurs palmes et médaille d'or de la Jeunesse et des Sports.

Jean Sassi a terminé sa carrière avec le grade de colonel et fût le Fondateur et Président d'Honneur de l'amicale du 11^{ème} Choc.



Christian Joubert
Membre de la Fédération

UNE JUSTE RÉCOMPENSE

JUIN 2016 : LA 13[°] DEMI BRIGADE DE LA LÉGION ÉTRANGÈRE EST RECRÉÉE AU LARZAC



Cette année, le 29 juin 2016, a été recréée la 13^e Demi-Brigade de la Légion Étrangère (DBLE) au camp du Larzac dans le sud du Massif Central. Cette héroïque formation porte fièrement la Croix de Lorraine de la France Libre et le Dragon d'Extrême-Orient sur son insigne. Le symbole est fort et la glorieuse épopée de la « 13 », entre 1940 et 1945, lui a valu 4 citations à l'ordre de l'armée (palmes) et la Croix de Compagnon de la Libération. Il est intéressant de rappeler que pendant la seconde guerre mondiale, seules quatre unités de l'armée de terre (2^e Régiment de chasseurs parachutistes SAS, 13^e DBLE, Bataillon d'Infanterie de Marine du Pacifique et Régiment de Marche du Tchad) se sont vu décerner, à la fois, entre 4 et 6 palmes sur leur Croix de Guerre et la Croix de Compagnon de la Libération ; c'est dire si, en 1945, le prestige de 13^e DBLE est grand. Aussitôt après, de 1946 à 1954, elle s'illustrera encore en Indochine, obtenant la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec 4 nouvelles palmes. Enfin, ce sera la guerre d'Algérie de 1954 à 1962 avant d'aller s'implanter à Djibouti. Quasiment rayée de l'ordre de bataille en 2011 par Monsieur Juppé, alors ministre de la Défense, ce malgré de nombreuses protestations d'anciens de la France Libre, la 13^e DBLE avait été dissoute et un embryon reconstitué puis transféré aux Émirats Arabes Unis. Cinq ans plus tard, en 2016, la « Phalange Magnifique » (appellation de « la 13 » propre à la Légion Étrangère) renaît sur le sol national, au Larzac, là même où, en 1940, elle s'entraîna avant de partir pour la Norvège et entreprendre un long périple de 22 années de guerre sur trois continents. Outre le combat de Camerone en 1863, commun à tous les régiments de la Légion Étrangère, les noms de batailles inscrits dans les plis de son drapeau en sont le témoignage plus qu'éclatant : Bjerwik-Narvik 1940, Keren Massoua 1941, Bir Hakeim 1942, El Alamein 1942, Romme 1944, Colmar 1945, Authion 1945, Indochine 1945-1954, Algérie 1955-1962. Ainsi, pendant vingt deux ans, sans interruption de 1940 à 1962, sur trois continents, la 13^e DBLE n'a jamais cessé de combattre par

tout où les intérêts de la France l'exigeaient. Trois de ses Chefs de Corps ont été tués au combat. Avec un tel passé de gloire et de sacrifices, malheureusement éclipsé pendant cinq ans de 2011 à 2016, on comprendra aisément la volonté du Ministère de la Défense de récréer l'héroïque 13^e Demi Brigade de la Légion Étrangère.

Lt Colonel (ER) Raoul Pioli

VU DE MA FENETRE

« MANIF POUR TOUS » : UNE CAUSE À DÉFENDRE BEC ET ONGLES

La GPA aggrave la violence faite aux femmes les plus pauvres. Et vise à ébouler les fondations de notre civilisation.

L'appel à la mobilisation continue

Je n'ai vraiment pas la tripe militante mais je suis allé témoigner ma solidarité aux animateurs de La Manif pour tous lors de leur université d'été, et je souhaite que leur rassemblement du 16 octobre prochain connaisse un grand succès. La cause soutenue avec opiniâtreté et sans le moindre sectarisme par Ludovine de la Rochère mérite d'être défendue bec et ongles. La GPA pousse la société de consommation jusqu'au paroxysme de la vénalité et du nihilisme. Elle attente à la dignité de la femme, aggrave la violence faite aux pauvres par les nantis et préfigure un monde où les humains privés de filiation effective tituberont dans une solitude infernale. *L'homme sans qualité*, de Musil, et ses suivants sartrien (*la Nausée*), camusien (*l'Étranger*), simenonien (tous ses romans), deviendra *l'Homme sans gravité* décrypté par le psychanalyste Melman. À terme, la folie du Frankenstein prophétisée par Mary Shelley condamnera notre postérité à la réclusion à perpète dans l'univers totalitaire du 1984, d'Orwell, ou du *Meilleur des mondes*, d'Huxley.

Ça fait froid dans le dos et la menace se précise, avec les « avancées » d'une science sans conscience. En soi, la PMA n'est pas condamnable ; elle peut permettre à un couple de surmonter un handicap pour avoir des enfants qui seront les siens. Mais on imagine les usages qui peuvent la dévoyer, dans un contexte où l'altérité des genres est récusée ou minorée jusque dans les projets des plus hauts responsables de la pédagogie. C'est l'altérité des genres qui échafaude le psychisme, forge la conscience de soi et le désir par voie de conséquence. C'est la filiation qui authentifie le moi ; on la retrouve dans les textes fondateurs de notre civilisation, ceux d'Homère et la Bible.

Le produit d'un embryon bricolé quelque part, congelé ailleurs, est voué à l'orphelinat psychologique. Les centaines de milliers de Français qui ont participé aux « manifs pour tous » n'étaient nullement « homophobes », comme le bruitage médiatique orchestré par Christiane Taubira n'a cessé de le seriner. À l'exception d'infimes minorités, ils étaient peu politisés. Certes, le fond de sauce était plutôt catho que bobo, mais il s'agissait de ce catholicisme dit « culturel » - en fait, la conviction, partagée par les non-croyants, que les lois concoctées à la chancellerie visaient à ébouler les fondations de la civilisation occidentale. Rien de moins. À la limite, la contestation du mariage unisexe était un point de fixation ; nous savions trop que dans l'esprit de ses promoteurs il ouvre les voies d'une aventure humaine inédite et dangereuse à maints égards.

Pour ne pas commettre un suicide moral et mental, l'humanité doit accepter son inachèvement, le tragique de sa condition et l'inscription de la personne dans une généalogie. Les contours de la famille ont évolué au long de l'histoire, et elle n'est pas à bout de ses métamorphoses. Mais elle demeurera la matrice où se forment toute affectivité, toute sociabilité.

L'individu sans racines familiales stables est acculé à combler cette carence dans un quête identitaire douloureuse, et souvent vindicative. La tentation d'un radicalisme le guette. L'individu brimé dans sa virilité ou sa féminité est condamné pour sa part à patauger dans les brouillards de l'androgynie, voire à se noyer dans le narcissisme. Aucune société ne peut enfanter des êtres libres et épanouis si elle les atomise en les privant des repères les plus évidents : l'altérité des genres, l'accueil de l'enfant par un père et une mère, le giron d'une parentèle, microcosme obligé d'une patrie. Ces considérants de bon sens justifient que l'on s'associe au combat mené par Ludovine de la Rochère. D'autant que cette dame courageuse a su mettre son veto à toutes les tentatives de récupération politicienne.

*Par Denis Tillinac
Ecrivain - Essayiste*

HISTOIRE

SAINT-MAURICE PATRON DES FANTASSINS

En 302, l'empereur Dioclétien ordonna, par édit, de faire mourir tous les Chrétiens de la terre dans une persécution générale. L'empereur Maximien, entre deux guerres, proclama cet édit à son armée alors campée dans la haute vallée du Rhône dans la Suisse actuelle, tout près de la Savoie et du lac de Genève. Il ordonna en même temps que tous les soldats adoraient les idoles par un sacrifice public offert aussitôt.

Forte de 6 600 soldats sous les ordres du centurion Maurice, la légion Thébéenne était chrétienne. Tous ses guerriers, rompus à tous les combats, étaient nés près de l'antique Thèbes, en Afrique. Ils en avaient été enlevés et enrôlés de force, dix ans auparavant, lors d'une persécution sur leur terre natale. Sous les armes, ils avaient conservé leur Foi pure et bien vivante. Aussi, noblement, tous répondirent à l'empereur : « *Nous sommes Chrétiens. Nous ne pouvons donc renier Jésus-Christ en sacrifiant aux idoles, ni persécuter nos frères* ».



Cette belle et digne réponse irrita César. Aussitôt, il fit égorger 660 soldats de cette légion, soit un sur dix. Par cet immense massacre, il voulait amener les survivants à adorer les idoles. Mais ceux qui n'avaient pas été désignés pour mourir encourageaient les Martyrs et désiraient leur gloire.

Voyant leur fermeté dans la Foi, l'empereur en fit décapiter, le lendemain, un nouveau dixième ; 600 nouveaux Martyrs s'ajoutèrent donc aux 660 premiers.

Fidèlement, depuis dix ans, la valeureuse Légion Thébéenne bataillait pour l'empereur. Ses vieux soldats, rompus à la guerre et bien armés auraient pu se défendre contre lui, mais ils ne le voulurent pas. Par la voix du centurion Maurice, ils répondirent encore à Maximilien qui leur proposait à nouveau de choisir entre sacrifier aux idoles ou mourir :

« O Empereur, nous t'avons prouvé notre fidélité et notre discipline en combattant pour toi partout où tu l'as voulu ; mais renoncer à Jésus-Christ en persécutant les Chrétiens et en adorant les idoles, nous ne le pouvons. Tous, nous préférons mourir, bien que nous pourrions nous défendre contre toi. »

Voyant que les soldats de la superbe Légion préféraient Dieu à lui, le César Maximilien ordonna la mort de tous. En cette journée du 22 septembre 302, le sang de 4 340 des plus valeureux soldats romains inonda à flots la vallée du Rhône, au lieu-dit Agaume, dans le Valais Suisse.

Tous périrent par le glaive, sans se défendre, heureux de mourir pour Jésus-Christ. Gloire à ces 6 600 Martyrs et à leur chef Maurice ! Magnifiquement ils ont rendu à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu.

Sur la terre de France, des milliers de chapelles et d'autels sont dédiés à ces 6 600 Soldats Martyrs. Le nom de Saint-Maurice, leur chef, est porté par 525 églises paroissiales. Avec honneur, 69 villes et villages s'appellent Saint-Maurice. Sur le lieu même du martyr, une abbaye célèbre s'est fondée, elle garde leurs reliques et Agaume, qui se nomme désormais Saint-Maurice, voit accourir chaque année des milliers de pèlerins.

L'Infanterie Française a adopté comme patron Saint-Maurice, qu'elle célèbre tous les 22 septembre.

La célébration de la fête de saint Maurice dans l'infanterie n'a pas toujours l'éclat que l'on pourrait attendre, dans la mesure où de nombreuses « familles » (ou divisions d'armes) faisant partie de l'Infanterie célèbrent un saint patron spécifique, par exemple saint Michel pour les parachutistes, ou le souvenir de combats héroïques (comme Bazeilles pour la Coloniale, ou Sidi Brahim pour les Chasseurs).

Association Nationale des Réservistes de l'Infanterie

REALITE

LA MÉDECINE FRANÇAISE EN ALGÉRIE

En 1962, le secteur médical privé comportait environ 10 000 lits et le secteur public 38 000 lits. L'Algérie comptait alors 2 000 médecins (dont 151 de santé publique), dont, dans le Sud : 31 médecins (14 civils, 17 militaires), 58 salles de consultation mobiles. Les hôpitaux, en Algérie, sont au nombre de 136, avec total de 24 284 lits, dans le Nord et 27 infirmeries (700 lits) dans le sud. Une lutte active est menée contre les épidémies. Le typhus a disparu. Le paludisme ne compte plus que quelques cas. La tuberculose est combattue activement : en 1952, 2 474 029 personnes sont testées, 1 017 981 sont vaccinées. Le trachome est encore très répandu, surtout dans le Sud, il est combattu dès l'enfance. Des camions ophtalmologiques se déplacent dans les campagnes les plus reculées.

Il convient aussi de citer quelques médecins qui ont eu un rôle déterminant dans la lutte contre certaines épidémies :

J.B. Baudens (1804-1857) père de la chirurgie militaire conservatrice.

C. Maillot (1804-1894) qui eut l'idée de traiter les fièvres palustres par la quinine et qui a donné son nom à l'hôpital militaire d'Alger.

A. Laveran (1845-1922) qui découvrit en 1880 à Constantine l'agent du paludisme.

Les frères Edmond et Étienne Sergent qui, en 1900, furent envoyés par le docteur Roux pour créer l'Institut Pasteur d'Algérie et étudier le rôle du moustique dans l'infection paludéenne. En 1902, ils découvrirent la maladie du dromadaire et sauvèrent le cheptel camelin. En 1903, ils lancèrent la première campagne antipaludique en Algérie. En 1927, ils créèrent une « station expérimentale du bled » dans la région de Boufarik (sur 100 personnes guéries, 98 étaient musulmanes.)

Le professeur de physique Verain inventa le scialytique permettant d'éclairer sans ombre les tables d'opération dans le monde entier.

Avant de conclure ce chapitre concernant la médecine, il est très intéressant de citer une partie de la lettre ouverte d'André Savelli, professeur agrégé au Val de Grâce, né à Rabat en 1927, de parents originaires de Blida et Oued El Alleug, adressée, en décembre 2007 à Monsieur Bouteflika, Président de la République algérienne, qui eut l'honneur d'être soigné, aux frais de la France, à l'hôpital du Val de Grâce, et qui, pour remercier la France, a déclaré que l'armée française avait commis un génocide en Algérie. Cela pourrait donner envie de rire, si cela n'était pas aussi tragique ! Dans cette lettre, le professeur Savelli a écrit, en particulier :

« La France a soigné, grâce à ses médecins (militaires et civils) toutes les populations du Maghreb, les amenant d'un million, en 1830 en Algérie, à dix millions en 1962. » Et en conclusion :

« Ces rappels historiques vous inciteront, peut-être, Monsieur le président, à reconnaître que la France vous a laissé un pays riche, qu'elle a su gorger, grâce au travail de toutes les populations, des pauvres aux plus aisés (ces dernières ayant souvent connu des débuts très précaires). La France a aussi créé son nom qui a remplacé celui de la Barbarie. Personne ne vous demandera de faire acte de repentance pour l'avoir laissé périr, mais comment expliquer que tant de vos sujets, tous les jours, quittent l'Algérie pour la France ? »

Jean Faure (Mémoires d'Empire)

GOLFE DE GUINÉE : **COOPÉRATION AVEC** **LA MARINE IVOIRIENNE**



Du 18 au 22 août, le bâtiment de projection et de commandement *Dixmude* et le patrouilleur de haute mer *Commandant Ducuing* ont conduit des périodes d'instruction opérationnelle au profit d'officiers maritimes ivoiriens. Les instructions portaient sur des domaines tels que la mise en œuvre de l'aviation, la navigation ou la mise en œuvre des armes.

CENTRAFRIQUE : **DES DRONES TACTIQUES** **POUR LES NATIONS UNIES**



L'armée de Terre va déployer une unité de drones tactiques au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en République centrafricaine (Minusca). Ces drones de surveillance seront gérés par une section, soit un peu moins de cent hommes. Cette contribution a été annoncée par le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, au cours d'une rencontre à Londres sur les missions de la paix de l'ONU ayant réuni des représentants de 70 États. En juillet, le man-

dat de la Minusca a été prolongé jusqu'au 15 novembre 2017 avec près de 13 000 soldats et policiers.

IRAK :

CHAMMAL **UN GROUPE D'ARTILLERIE** **ÉQUIPÉ DE CAESAR**

Dans le cadre de l'opération Chammal, en complément des actions de frappes menées par l'armée de l'Air, la contribution française inclura au début de l'automne un groupe d'artillerie doté de matériel Caesar (camion équipé d'un système d'artillerie)). Ce groupe fournira « un appui précis aux irakiens », dans l'objectif de la reprise de la ville de Mossoul, comme l'a souligné le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, début septembre. Le Caesar est un automoteur à roues au gabarit routier qui transporte son équipe de pièce ainsi que 16 coups complets et dont la portée des munitions peut atteindre 40 kilomètres. L'armée de Terre utilise les Caesar depuis 2008. Ce système d'armes a notamment déjà été déployé en Afghanistan, au Liban ainsi qu'au Mali.

PAYS BALTES : **NOUVELLE MISSION** **DE POLICE DU CIEL**

Depuis le 31 août un détachement français de quatre Mirage 2000-5 de la base



aérienne de Luxeuil assure la mission de police du ciel et d'assistance aérienne au profit des pays Baltes. Le détachement portugais engagé dans cette mission jusqu'alors a transmis les clés des espaces aériens baltes au détachement français, qui stationne en Lituanie. La tenue permanente de l'alerte opéra-

tionnelle vise à préserver l'intégrité de ces espaces en engageant à tour de rôle pendant quatre mois les avions de défense aérienne des nations de l'Otan dans cette mission de souveraineté confiée par les pays Baltes aux Alliés. Elle permet de partager les expériences dans des activités opérationnelles conjointes entre pilotes et contrôleurs français et lituaniens. Les avions français participeront ainsi aux exercices de l'Otan organisés dans la région, afin de renforcer l'interopérabilité des forces alliées mais aussi des partenaires. L'opération Baltic Air Policing 2016 durera jusqu'au 1er janvier 2017. Il s'agit du sixième engagement français depuis 2004.

MÉDITERRANÉE : **LE CHARLES-DE-GAULLE** **A APPAREILLÉ**

Le porte-avions français a appareillé de Toulon début septembre pour reprendre l'entraînement préalable à son prochain



déploiement au Moyen-Orient dans le cadre de Chammal. Conformément à la décision du président de la République, le déploiement du groupe aéronaval va permettre d'accroître l'action des forces contre Daech au Levant. Avant de rejoindre la Méditerranée orientale, les 1200 marins du porte-avions se sont exercés aux côtés de ceux du groupe aérien et de l'état-major embarqués.

Armées d'Aujourd'hui
(Novembre 2016)

« La mort n'est rien, mais vivre vaincu et sans gloire, c'est mourir tous les jours.

Je suis tellement identifié avec nos prodiges, nos monuments, nos institutions, tous nos actes nationaux qu'on ne saurait plus m'en séparer sans faire injure à la France ».

Napoléon Bonaparte

CE QU'IL FAUT SAVOIR

LA NOTION DE « DEVOIR DE MÉMOIRE »

Aujourd'hui, dans la conversation, il est coutumier et même de bon ton, d'évoquer la notion de « devoir de mémoire ». Le souci du passé semble occuper une place importante dans la société et intéresser beaucoup de monde, dont les hommes politiques en premier lieu. Sans dissenter sur le pourquoi, le comment, les limites et la nécessité du devoir de mémoire, je m'en tiendrai aux définitions des mots pour en expliquer la signification.

-le **devoir** est « *l'obligation particulière imposée par la morale, la loi, le règlement, les conventions sociales, etc.* » Il s'agit là d'une tâche à accomplir, donc d'une contrainte qui est imposée. Le devoir implique toujours une responsabilité et, ne pas l'assumer devient blâmable.

- la **mémoire**, quant à elle, est « *la faculté naturelle de conserver et de rappeler des choses passées et ce qui s'y trouve associé* ». Pour cela, la mémoire fait appel à la notion de **souvenir** qui signifie « *survivance, dans la mémoire, d'une sensation, d'une impression, d'une idée, d'un évènement passés* ».

Or, nous savons tous que certains souvenirs, qu'ils soient individuels ou collectifs, ne se conservent pas automatiquement, il faut parfois fouiller dans la mémoire pour les faire ressurgir. Et, si cela devient répétitif, ils peuvent tomber dans l'oubli. Pour y remédier, cela oblige à prendre des dispositions afin d'exercer la mémoire à jouer son rôle naturel. On peut, dans ce cas, en déduire que la mémoire relève, elle aussi, de l'effort et de l'obligation.

-C'est ainsi que l'on peut parler de « **devoir de mémoire** » dont l'expression entre dans le dictionnaire Larousse en 2003, avec pour définition : « *L'obligation morale de témoigner, individuellement ou collectivement, d'évènements dont la connaissance et la transmission sont jugées nécessaires pour tirer les leçons du passé* ».

Au niveau du monde combattant, le « devoir de mémoire » porte sur le culte du souvenir des héros et des morts pour la cause nationale. Il est, en premier lieu, destiné à l'éducation de la jeunesse afin que cette dernière n'oublie pas les sacrifices consentis par les aînés, pour qu'elle vive libre et pour éviter que les erreurs du passé ne se reproduisent pas. Oublier le devoir de mémoire, reviendrait à effacer de la conscience l'héritage de l'histoire nationale. Cette histoire, autrefois transmise de génération en génération par l'École, est aujourd'hui fréquemment négligée au profit d'évènements contemporains sélectifs, souvent orientés par des connotations politiques entraînant souvent la polémique dans le pays.

Lt Colonel (E.R.)Raoul Pioli

DÉLINQUANCE JUVÉNILE

À QUI LA FAUTE

Je ne pense pas qu'il soit très honnête, dès que l'on évoque le problème de la délinquance juvénile, de généraliser en disant que c'est la faute des parents. Certes, il y a trop de parents qui font preuve de laxisme et d'indifférence vis-à-vis de leurs enfants - ce qui ne manque pas d'engendrer des petits voyous qui ne respectent rien, ni personne.

Mais il ne faut pas oublier pour autant que nombreux sont les parents qui savent imposer leur autorité tout en élevant leurs gamins dans la dignité et le respect des autres.

Un sociologue

NÉCROLOGIE

Il est parti subitement.

La Fédération éprouve une grande peine, après avoir appris le décès d'un camarade, authentique ancien combattant, officier de la Légion d'Honneur, Joseph SANTINI.

Vivant seul, il n'a pas survécu à un accident vasculaire cérébral. Son témoignage très apprécié consistait à le voir continuellement dans les commissions les plus importantes, assumant souvent des responsabilités.

Ce fut l'exemplarité personnifiée pour le devoir de mémoire.

Le Bureau

« Une nation est une âme, un principe spirituel...
Une grande agrégation d'hommes saine d'esprit et chaude au cœur. »

Ernest Renan

CETTE HISTOIRE QUI A MARQUÉ NOS VIES

(1950 – 2000)

Finie la guerre école privée contre école publique ?

Depuis l'instauration de la loi Debré en 1959, il existe en France des établissements scolaires sous contrat avec l'Etat. Ce qui en fait des écoles mi-publiques, mi-privées. L'enseignement dispensé respecte la liberté de conscience des élèves, sans considération d'origine, d'opinion ou de croyance.

Ces écoles veulent cependant garder leur « caractère propre », c'est-à-dire, le plus souvent, rester catholiques, avec une pédagogie d'inspiration chrétienne et une « proposition de foi ». Elles participent ainsi à la mission éducative de l'Eglise.

En réalité les parents des élèves, dont les convictions suivent le mouvement général de déchristianisation, recherchent en priorité le sérieux de l'enseignement, la discipline, la qualité de l'encadrement et un milieu social proche du leur. Autant dire que les préoccupations religieuses ne sont pas prioritaires dans leur choix !

Ce qui signifie que l'enseignement privé est considéré par l'opinion comme une alternative aux carences de l'enseignement public et remporte un succès grandissant : il accueille actuellement plus de deux millions d'élèves.

La direction des ces établissements, placée sous l'autorité

de la hiérarchie catholique, est confiée généralement à des laïcs.

Le financement des écoles ainsi que l'ouverture de nouvelles classes sont strictement réglementés par l'Etat : 80 % pour le public, 20 % pour le privé.

Quant aux enseignants, leur gestion est assurée à travers des commissions administratives paritaires auxquelles participent les directeurs du privé. La formation des professeurs du secondaire est assurée dans les mêmes conditions que celle des professeurs du public.

Bref, le rapprochement institutionnel des deux types d'enseignement progresse, même si enseignants et syndicats du public regrettent la disparité des moyens mis à leur disposition en raison de la participation financière des parents dans les écoles privées. ■



Ecole privée et école publique

DÉMATÉRIALISATION DU JOURNAL

L'arrivée puis la généralisation d'internet, a vu la création de nouveaux modes de communication par l'électronique. La « **dématérialisation** » consiste à remplacer les documents en papier par des fichiers informatiques émis à partir des ordinateurs. Notre Journal est informatisé, imprimé et expédié à ce jour par la voie postale. Cela a un coût. Or, beaucoup d'adhérents possèdent un ordinateur et sont donc en mesure de recevoir le Journal par la « voie électronique ». Cela signifie un coût d'édition moindre, un acheminement sans frais et beaucoup plus rapide.

C'est pourquoi, il est demandé à tous les adhérents informatisés **qui le souhaitent**, d'envoyer au siège de la fédération, avant le mardi 17 janvier 2017, un mail de ce type : « *Je vous demande et j'accepte de recevoir le journal de la Fédération des Anciens Combattants de la Corse par mail* » à l'adresse suivante : fac.corse@laposte.net.